



COMMUNE DE COURTEPIN
GEMEINDE COURTEPIN

Secrétariat / Sekretariat
Route de Fribourg 42
1784 Courtepin
026 684 18 34 - adm@courtepin.ch

Législature 2021-2026

Message no 16 du Conseil communal au Conseil général
du 14 décembre 2022
(La version française du message fait foi)

Demande de crédit de CHF 500'000.- pour l'agrandissement et réaménagement des locaux AES

1. Introduction et objet du message

La loi sur les structures d'accueil extrafamiliale de jour (LStE 835.1) précise le rôle des communes dans l'évaluation des besoins et le soutien aux places d'accueil préscolaire et extrascolaire. La loi entend garantir un nombre suffisant de places d'accueil extrafamilial de jour permettant la conciliation de la vie familiale et professionnelle. Une évaluation des besoins est faite par la commune tous les 4 ans sur la base des outils donnés par le service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), ceci afin d'évaluer le nombre de places nécessaires.

Le projet consiste à l'agrandissement et réaménagement des locaux AES en place sur le site scolaire pour arriver à 48 places enfants pour 4 adultes selon les normes SEJ soit :

1. Fermeture de balcon existant
2. Création de vestiaires et de nouveaux sanitaires
3. Création d'une salle de repos et lecture
4. Rafraîchissement des locaux existants

2. Conclusion

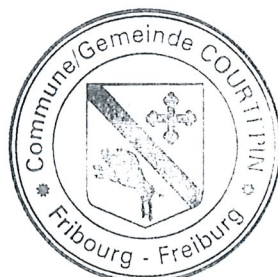
Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver la demande de crédit de CHF 500'000.- pour l'agrandissement et réaménagement des locaux de l'accueil extrascolaire sur le site de l'école de Courtepin.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 21 novembre 2022.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic :


Martin Moosmann



La Secrétaire communale :


Anne Rochat